

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

DATE DE LA CONVOCATION

13/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à dix-sept heures et trente-cinq minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN.

Présents : Madame Françoise AUBOUET, Madame Martine BLIN, Madame Annick CHANTOME, Monsieur Jean-Michel CRUZ, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Chantal MASIA, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

Absents-excuses :

Pouvoirs :

Madame Séverine PHILIPPE a été désignée secrétaire de séance.

1/ CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE COLIS DE FIN D'ANNEE 2024

Les membres de la commission ont décidé de faire appel à un fournisseur pour la préparation des colis destinés à être offerts aux personnes de 70 ans et plus ayant leur résidence principale à CIVRAY et ne pouvant participer au repas des aînés.

La société Eymet Village nous a envoyé un colis couple et un devis.

Le CCAS peut étudier les tarifs des autres sociétés via les catalogues reçus.

La Société EYMET Village propose des colis d'un montant de 22.66 € TTC pour un colis simple et 30 € TTC pour un colis double (voir devis).

Il convient de décider du tarif maximum par colis TTC, puis de faire le choix du prestataire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident :

- d'accepter la proposition de la société Eymet Village et de lui confier la réalisation des colis pour un montant de 22.66 € TTC maximum pour un colis simple et de 30 € TTC maximum pour un colis double,
- d'autoriser Madame la Présidente à inscrire la dépense au budget du CCAS.

Arrivée de Madame Françoise AUBOUET (17h50).

2/ PARTICIPATION 2024 AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Par convention pluriannuelle, le CCAS s'est engagé à participer au financement du Fonds de Solidarité Logement du Conseil Départemental du Cher. Le montant de la participation doit être délibéré chaque année.

Pour information, le CCAS a versé 200 € pour 2023. Pour cette même année, le FSL a aidé le FSL a aidé 3 ménages de CIVRAY (2 aides à l'énergie pour 495 € et 1 aide à l'eau pour 141 €, pas d'aide au règlement du loyer).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration décident :

- d'allouer pour l'année 2024 une participation de 200 € au Fonds Solidarité Logement,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent à la participation au FSL,
- d'autoriser Madame la Présidente à inscrire la dépense au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Repas des aînés 2024 :

Nous avons sollicité un devis auprès du traiteur BIGOT et avons déjà reçu une proposition.

Madame la Présidente demande aux membres quels seraient les autres traiteurs à solliciter pour établir un devis pour le repas des aînés du 24 novembre 2024.

Les membres du CCAS vont faire des devis pour les desserts pour 70 personnes autour de 3 €.

Le CCAS envisage de commander 2 kg de nougats et va solliciter à nouveau le groupe Variances pour l'animation.

Les membres proposent de renouveler le loto et vont réfléchir aux lots.

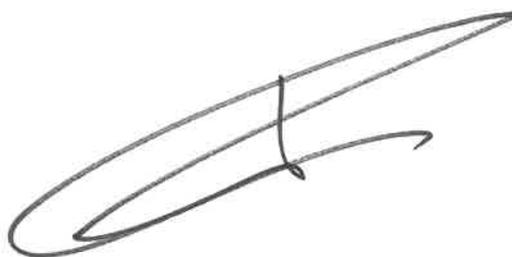
Enfin, les membres doivent réfléchir à un thème pour la décoration et faire des propositions pour le prochain CCAS.

Signalements EDF :

EDF nous a fait part des difficultés de certains de ses clients habitant sur Civray à régler leur facture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 heures 30 minutes.

Ont signé la présidente et le secrétaire de séance.



Diffusion sur le site internet de la commune le / /2024